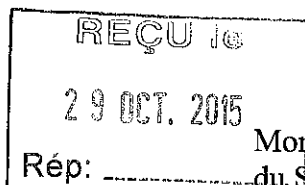


Nantes, le 20 octobre 2015

Service Client Veolia Eau
Clairement à votre service !



Monsieur le Président
du SIAEP de Marche Boischaud
Chamblan
18270 SIDIAILLES

REGION GRAND OUEST
Service Gestion Clientèle
6, rue Nathalie SARRAUTE
TSA 20527
44205 NANTES cedex 2

Affaire suivie par Stéphane Cossais ou Cécile Lebreton
Service Facturation

Tél. : 02.51.84.60.44 ou 02.51.84.60.29
Fax. : 02.51.84.60.71

Réf. : 749 - K8210 LA PERCHE

Objet : Mise à jour des prix

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint, les nouveaux tarifs applicables, pour le contrat référencé ci-dessus.

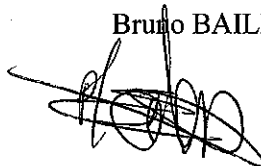
Je vous remercie de bien vouloir vérifier la cohérence entre ces tarifs et vos délibérations et vous invite à nous faire part de vos observations éventuelles*.

Je vous en souhaite bonne réception et suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le responsable du Service Gestion
Clientèle

Bruno BAILLY



() Nous vous rappelons qu'en cas d'absence de transmission d'une délibération dans les délais prévus au contrat de délégation ou dans la convention, le tarif de la période précédente serait reconduit.*

Barème commercial
Traité 749 - SIAEP Marche Boischaut - Périmètre LA PERCHE
- Contrat K8210 – Eau potable

Barème établi le 14/10/2015

Prix en vigueur au 01/01/2016

	Prix de base	K	Prix HT	Unité	TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Rémunération complémentaire (part distributeur) - Commune de La Perche	1490.00	1.048000	1561.52	Euro/An	5.5
Abonnement (part distributeur) - Tous clients	80.72	1.048000	84.59	Euro/An	5.5
Abonnement (part syndicale) - Tous clients - [Diamètre Compteur]					
15 mm			1.98	Euro/An	5.5
20 mm			1.98	Euro/An	5.5
30 mm			1.98	Euro/An	5.5
40 mm			1.98	Euro/An	5.5
Consommation					
Consommation (part distributeur) - Tous clients - (Terme : Autres coûts d'exploitation)	0.1153	1.048000	0.1208	Euro/m3	5.5
Consommation (part distributeur) - Tous clients - (Terme : Incidence achat d'eau)			1.0453	Euro/m3	5.5
Consommation (part syndicale) - Tous clients			0.1350	Euro/m3	5.5
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)- Tous clients			0.1010	Euro/m3	5.5
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) - Tous clients - [Zones]					
(18178) Perche			0.2400	Euro/m3	5.5
Autres					
Frais divers					
Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous clients	51.08	1.048000	53.53	Euro	10.
Frais fermeture ou réouverture de l'alimentation en eau - Tous clients	51.08	1.048000	53.53	Euro	10.

COMMENTAIRES CONTRATS

COMMENTAIRES D'ACTUALISATIONS

Annexe au Barème commercial
Traité 749 - COMMUNE DE LA PERCHE
- Contrat K8210 - Eau potable

Calcul du paramètre Achat d'eau : A

Art. 8.4. - Tarif de base de la part du délégataire

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en euros hors taxe par mètre cube consommé :

La partie proportionnelle est constituée de deux composantes : A + B

- Le tarif "incidence d'achat d'eau" : A
- Le tarif "autres coûts d'exploitation" : B

Tranche de consommation	Tarif A
De 0 m ³ à 200 m ³ inclus	0.8875
De 201 m ³ à 500 m ³ inclus	0.8875
au-delà de 500 m ³	0.8875

Art. 8.4. - Modalités d'indexation du tarif de base de la part délégataire

[...] Les parties conviennent de faire varier le prix A par m³ consommé défini à l'article précédent proportionnellement au prix effectif d'achat d'eau en gros dont la valeur au 1er janvier 2007 est de 0.71 € HT/m³. Il sera donc fait application au prix de base A du coefficient correctif PA/Pao dans lequel PA est le prix d'achat d'eau en gros connu au premier jour du semestre de consommation et Pao = 0.71 € HT/m³.

Calcul du paramètre Achat d'eau : A

$$A = A_0 \times \frac{PA}{P_{ao}}$$

dans laquelle

PA = prix effectif d'achat d'eau en gros connu au premier jour du semestre

Part distributeur SAUR au 1 janvier 2015	0.6070 €/m ³
Part SIAEP Marche & Boishcaut au 1 janvier 2015	0.2292 €/m ³
	0.8362 €/m³

PAo = Prix effectif d'achat d'eau en gros, valeur au 1er janvier 2007 0.7100 €/m³

Prix d'achat A défini à l'article 8.4 du contrat d'affermage 0.8875 €/m³

$$A = 0.8875 \text{ €/m}^3 \times \frac{0.8362 \text{ €/m}^3}{0.7100 \text{ €/m}^3}$$

$$A = 0.8875 \text{ €/m}^3 \times 1.177746$$

A = 1.0453 €/m³

13/10/2015

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

REGION CENTRE-OUEST

Centre Beauce-Cher et Loire

K définitif

K8210 SIAEP Marche Boischaut - Périmètre La Perche

Affermage eau potable - Avenant 3

0,15 + 0,56 CEN x CHTPPR + 0,05 TP10A + 0,24 EBIQ

Période d'application du 01/01/2016 au 31/12/2016

Période d'application De l'année 2016

Valeurs des indices En vigueur au 01/04/2015

Valeur de base du 01/04/2006

Terme fixe:

0,15

Pondération	INDICE SAL. CENTRE BTP				
	Valeur de base :	CEN	Valeur actualisée:		
	402,2		107,8	MTPB-INT 102015 du 07/10/2015 (01/04/2015)	
Pondération	CH. SALARIALES T.P. PROVINCE				Résultat
	Valeur de base :	CHTPPR	Valeur actualisée:		
0,56	1,7638		1	CHTPP 2013 du 12/07/2013 (01/04/2015)	+0,70245
Pondération	INDEX TP GENIE CIVIL CANAL. ASNT.& EAU AVEC TU				Résultat
	Valeur de base :	TP10A	Valeur actualisée:		
0,05	109,4		105,8	M.T.P.B. 5826 du 24/07/2015 (01/04/2015)	+0,06142
Pondération	ENERGIE,BIEN INTERMEDIAIRE & INVESTISMNT (1652				Résultat
	Valeur de base :	EBIQ	Valeur actualisée:		
0,24	110,4		106,9	M.T.P.B. 5833 du 11/09/2015 (01/04/2015)	+0,27580

13/10/2015

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux

REGION CENTRE-OUEST

Centre Beauce-Cher et Loire

K définitif

K8210 SIAEP Marche Boischaut - Périmètre La Perche

K intermédiaire: 1,1897

Avenant n° 1 - Article 10

K intermédiaire / 1,1352

Coefficient K = 1,0480

**ENERGIE, BIEN INTERMEDIAIRE & INVESTISMNT EBIQ
(1652129)**

L'indice EBIQ est désormais publié avec une nouvelle base 100 - année 2010 (information de l'INSEE du 29 mars 2013). Le coefficient de raccordement utilisé est égal à 1,1276

L'indice EBIQ est désormais publié avec une nouvelle base 100 - année 2005, rectifiée (nouveau communiqué de l'INSEE en date du 2 juin 2009). Le coefficient de raccordement est rectifié et égal à 1,0525

**INDEX TP GENIE CIVIL CANAL. ASNT.& EAU AVEC TP10A
TUYAUX**

L'indice TP10A est désormais publié dans une nouvelle base 100 - année 2010 (information de l'INSEE du 15 janvier 2015). Le coefficient de raccordement utilisé est égal à 1,2701

Le coefficient des Charges Sociales TP Province n'est plus publié. L'indice Salaires Régional x par ce coefficient est remplacé par l'indice ICHT-E. Coefficient 8,254692